Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_069_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 28 mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 19 mai 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, M. Rigault, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Berthe, Mme Perrin, M. Le Douairon, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Mouaci, M. Oudar, Mme Le Floch, Mme Gicquel, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Pedron à Monsieur Thébaut
Monsieur Guilbaud à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic
Madame Kéryjaouen à Monsieur Célard

Absent : Madame Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-05-28- N°AG 069/2026 – CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE THEIX-NOYALO ET SULNIAC POUR L'ORGANISATION DE LA FETE POPULAIRE DU 13 JUILLET AU GORVELLO

Monsieur THEBAUT expose le bordereau suivant

Dans le cadre des relations entre les deux communes et dans un esprit de coopération, les communes de Theix-Noyalo et Sulniac organisent conjointement une fête, dénommée « Fête populaire du Gorvello », qui a lieu le 13 juillet au Gorvello chaque année depuis 2001.

Cette convention précise les modalités applicables à chacune des communes ainsi que les modalités relatives à l'organisation de cet événement.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

PRECISE que les dépenses inhérentes à cette manifestation seront inscrites chaque année au budget général de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_069_DEL-DE

A Theix-Noyalo, le 28 mai 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE